

ANNEXE 1 : Liste non exhaustive des actions

1. La lutte contre la précarité énergétique

1.1- Les aides individuelles en complément du PIG Rénov'Habitat 67

Les programmes d'intérêt général (PIG) « Rénov'Habitat 67 » ont été lancés par le Conseil Général en avril 2009 : leurs objectifs prioritaires sont la lutte contre la précarité énergétique et le traitement des logements indignes. Ces programmes sont **territorialisés par schéma de cohérence territoriale afin de permettre une plus grande présence des opérateurs sur le terrain** : 4 équipes prises en charge par le Conseil Général couvrent ainsi le territoire bas-rhinois hors communauté urbaine de Strasbourg. Ces équipes sont à la fois chargées de l'assistance aux propriétaires et de l'animation du dispositif par des temps de présence sur le terrain important (permanences publiques régulières).

Dans le cadre du partenariat entre le Conseil Général et Réunica :

- Réunica oriente les propriétaires susceptibles d'être intéressés par des travaux de rénovation aux opérateurs géographiquement compétents,
- les opérateurs qui identifient un ressortissant de Réunica ont la possibilité d'adresser un double du dossier ANAH à Réunica pour instruction par son service d'action sociale d'une demande de financement complémentaire, suivant son processus de décision interne.

1.2- Le Warm Front 67

Fonds social pour les travaux de maîtrise de l'énergie, le « Warm Front 67 » a été mis en place par le Conseil Général pour financer les travaux permettant un gain énergétique pour les ménages les plus précarisés. Il permet de diminuer le reste à charge des publics modestes afin de rendre le coût des travaux supportables. **Ce fonds est complémentaire aux aides attribuées dans le cadre du programme « Rénov'Habitat ».**

Le dossier établi pour demander une aide du Warm Front 67 repose sur **une évaluation sociale et financière établie par les opérateurs** assurant le suivi-animation des PIG Rénov'Habitat 67. L'établissement de ce dossier demande une **ingénierie plus importante** car il comprend un diagnostic complet du logement et un diagnostic social du ménage, des scénarios de travaux, un appui à l'obtention des devis et une aide au choix des travaux, le montage financier et le montage des dossiers administratifs (subventions, prêts...) et un appui à la réception des travaux.

Dans le cadre du partenariat entre le Conseil Général et Réunica :

- Réunica étudiera la possibilité d'une participation financière au Warm Front 67 sous forme d'une enveloppe annuelle avec droit de tirage pour ses ressortissants ;
- Le Conseil Général associera Réunica au comité de suivi mensuel pour un examen individuel des dossiers de ses ressortissants.

1.3- Participation aux actions de communication

A côté de ses actions sur le bâti, le Conseil Général a lancé depuis octobre 2012 un programme départemental « réduire sa facture d'eau et d'énergie chez soi ». **Le programme départemental prévoit au total 23 axes d'intervention autour de trois domaines (l'habitat, l'habitant et les intervenants sociaux).**

Convention Réunica – Département du Bas-Rhin

A ce titre, il organise des **réunions d'information sur les bons gestes et l'amélioration de l'habitat** en lien avec les Espaces Info Energie et les acteurs locaux (communes, Communauté de communes, Parc Régional ou Pays).

Dans le cadre du partenariat entre le Conseil Général et Réunica :

- Réunica propose de circulariser auprès de ses ressortissants sur la tenue de ces réunions (une planification annuelle sera réalisée et permettra de sélectionner les réunions sur lesquelles Réunica communiquera).

1.4- Participation à l'animation des appartements témoins

Dans le cadre de son programme « réduire sa facture d'eau et d'énergie chez soi » et dans la logique de soutenir davantage le **changement de comportement des locataires** plutôt que les travaux de réhabilitation, le Département peut intervenir à double titre sur la mise en place d'appartement pédagogique en matière d'économie d'énergie :

- sur le fonctionnement de l'appartement pédagogique
- sur le cofinancement de l'accompagnement des locataires.

Un appartement pédagogique a été mis en place à Sélestat en mars 2014. D'autres appartements pourraient être développés sur le territoire.

Dans le cadre du partenariat entre le Conseil Général et Réunica :

- Réunica propose d'étudier, suivant son processus de décision interne, sa participation financière au démarrage de nouveaux appartements pédagogiques.

2. Le logement adapté au vieillissement

2.1- Participation au financement des résidences senior

Le plan départemental de l'habitat (PDH) prend en compte les besoins des personnes en perte d'autonomie et/ ou en situation de handicap pour la problématique plus spécifique du logement. Cette problématique est similaire pour les deux publics, à savoir l'adaptation du logement intérieur et extérieur et également la notion de confort et de sécurité du logement.

Le logement pour les personnes âgées et les personnes en situation de handicap se répartit entre le maintien à domicile ou dans un domicile autonome, et l'hébergement dans des établissements spécialisés. Le Conseil Général essaie de privilégier le maintien à domicile lorsque cela est possible. Pour les autres cas, il réfléchit à des situations alternatives à l'établissement spécialisé.

A ce titre, il développe **une offre nouvelle en logements autonomes adaptés au handicap et à la perte d'autonomie** par le financement de logements HLM avec services avec un objectif de 50 résidences sénior.

Dans le cadre du partenariat entre le Conseil Général et Réunica :

- Réunica propose d'étudier, suivant son processus de décision interne, sa participation au financement des résidences senior construites par les bailleurs sociaux.

2.2- Participation au lancement des plateformes Relais Services

Le Conseil Général fait de l'accompagnement des parcours résidentiels et notamment du maintien des personnes vieillissantes dans un domicile adapté, l'une des orientations majeures de son plan départemental de l'habitat (PDH).

Aussi dans ce contexte, le Conseil Général du Bas-Rhin a lancé, pour répondre à cet enjeu, pour les Séniors, successivement en 2012, 2013 et 2014, les Appels à Projets 'Résidences Séniors' et 'J'habite et je vis l'intergénérationnel' et, pour les Personnes en situation de handicap, successivement en 2013 et 2014, les Appels à Projets 'Résidences pour les personnes en situation de handicap'.

Que sont ces résidences ?

Les résidences dites séniors ou pour personnes en situation de handicap sont des groupes de logements, non médicalisés, mais adaptés à la perte d'autonomie et qui proposent des services d'aide à la personne, des services locatifs et d'animation, facultatifs ou non. Les principes fondamentaux sont de permettre une vie autonome, sociale et de rompre le sentiment d'isolement.

Pour chacun des projets, la mise en place des services s'appuie principalement sur les ressources du territoire ; l'idée étant d'optimiser les coûts de ces services. Ainsi, chaque porteur de projet recherche des partenariats avec des acteurs locaux : CCAS, EHPAD, médecins, services infirmiers, commerçants, services culturels telles les bibliothèques et les médiathèques, etc.

Aujourd'hui, pour les Séniors, 23 communes portent des projets de résidences, dont 4 ouvertes. 35 communes ont exprimé le souhait de construire une résidence. Chaque projet est suivi (ingénierie et subventions) par le Conseil Général du Bas-Rhin. Pour les personnes en situation de handicap, 5 communes réfléchissent actuellement à la construction d'une résidence.

Géographiquement ces projets, sur chaque territoire de SCoT s'articulent autour d'un bourg-centre. Ainsi, l'idée serait de **créer un noyau ressource, type Relais Services** pour le suivi du fonctionnement des résidences (en termes de services d'aide à la personne, d'animations, de 'sécurité') en mutualisant du personnel.

Dans le cadre du partenariat entre le Conseil Général et Réunica,

- Réunica et le Conseil Général s'engagent à collaborer pour cette action. Réunica étudiera la possibilité d'une participation financière au démarrage des Relais Services suivant son processus de décision interne.

2.3- Participation au Fond de compensation pour le handicap géré par la MDPH

Le Conseil Général a mis en place le programme d'intérêt général (PIG) Adapt'Logis 67. Ce programme en lien avec l'ANAH apporte des solutions pour les logements dont les conditions architecturales sont souvent défavorables (rarement de plain pied et salle de bain souvent au 1^{er} étage). Il répond par une approche globale aux difficultés rencontrées par les personnes susceptibles de bénéficier des aides à l'adaptation de leur logement. Le CEP-CICAT, opérateur du PIG Adapt'Logis 67, procède à une **mission d'assistance technique : diagnostic individualisé pour l'adaptation du logement effectué au domicile des demandeurs** et à une **mission d'assistance aux particuliers pour rechercher, si besoin, les devis** et vérifier l'adéquation entre le cahier des charges et ses préconisations techniques, puis l'exécution et la **conformité des travaux**. Cette mission permet de

Convention Réunica – Département du Bas-Rhin

s'assurer que les travaux préconisés sont bien compris par les artisans et que les travaux réalisés répondront aux besoins de la personne en perte d'autonomie.

Les dossiers de financement sont examinés par une commission des Financeurs réunie par la MDPH dans le cadre du Fond de Compensation du Handicap.

Dans le cadre du partenariat entre le Conseil Général et Réunica, la MDPH transmet à Réunica les dossiers de ses ressortissants pour étude d'une participation financière suivant son processus de décision interne.

2.4- Réflexion sur les sorties d'hospitalisation

Les délais d'instruction des dossiers d'adaptation du logement rendent difficiles les sorties d'hospitalisation pour les personnes âgées et posent la question du relogement ou de solution alternative durant la phase de travaux.

Dans le cadre du partenariat entre le Conseil Général et Réunica :

- Réunica et le Conseil Général s'engagent à porter une réflexion pour trouver des solutions acceptables, temporaires ou pérennes, pour les sorties d'hospitalisation nécessitant un relogement durant des travaux d'adaptation de l'habitation principale.
- Réunica propose d'étudier, suivant son processus de décision interne, sa participation au financement de solutions visant à remédier à cette problématique.

2.5- Accompagnement de la mission « Accompagnateur de personnes en perte d'autonomie »

Dans le cadre du PIG Adapt'Logis 67, des volontaires en service civique sont chargés d'informer et d'accompagner les seniors et leur famille sur la **problématique de l'adaptation des logements à la perte d'autonomie**. La mission des jeunes est multiple : animation de réunions d'information et de sensibilisation des seniors, action de porte à porte sur le périmètre de communes partenaires, accompagnement administratif dans les démarches, etc.

Dans le cadre du partenariat entre le Conseil Général et Réunica :

- Réunica propose de circulariser auprès de ses ressortissants sur la tenue des réunions collectives (une planification annuelle sera réalisée et permettra de sélectionner les réunions sur lesquelles Réunica communiquera).

3. Les services à domicile autonomisant

Initiée depuis 2008, la démarche « Innovation pour l'autonomie » s'inscrit dans une politique de développement économique construite sur le long terme au service du « bien vieillir ».

Concrètement, il s'agit d'explorer les bénéfices possibles de solutions innovantes, notamment l'utilisation des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC), afin de favoriser l'autonomie et le maintien à domicile des personnes âgées.

L'objectif de cette démarche est double :

- Faire face aux défis du vieillissement et de la perte d'autonomie au travers de solutions innovantes, basées notamment sur les Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) ;
- Favoriser le développement économique local par la structuration d'une filière.

3.1- Participation à la structuration de la filière Silver Economie locale

Aujourd'hui, le Département du Bas-Rhin, avec le soutien de l'ADIRA, souhaite capitaliser sur l'ensemble des initiatives portées par le Président du Conseil Général du Bas-Rhin et développer un outil de développement économique capable de structurer la filière Silver Economie sur son territoire.

Cet outil devra répondre à plusieurs enjeux :

- Favoriser l'accès aux acteurs économiques à la Silver Economie (marché en émergence et à fort potentiel encore peu connu des acteurs) ;
- Soutenir l'émergence de projets collaboratifs et/ou de solutions innovantes en continu (triptyque : détecter/accompagner/financer) ;
- Permettre aux entreprises de s'approprier et diffuser les solutions innovantes ;
- Encourager le partage d'expérience entre les différents acteurs (privés et publics).

Le premier axe de travail consiste à encourager la création d'un réseau d'acteurs transdisciplinaires. Pierre angulaire de la construction d'une filière, le réseau (ou club d'entreprise) permettra d'identifier clairement les problématiques des acteurs économiques qui s'engagent ou sont engagés dans la Silver Economie.

La constitution de ce réseau est une des étapes indispensables à la structuration de la Silver Economie.

Dans le cadre du partenariat entre le Conseil Général du Bas-Rhin et Réunica,

- les deux parties s'engagent à collaborer pour l'animation du réseau des acteurs.

3.2- Participation au réseau de démonstrateur

Le réseau de démonstrateurs regroupe actuellement deux appartement/maison témoins à Eckbolsheim, un espace didactique, ainsi que Diamantic (démonstrateur mobile). Véritables show-rooms, ils présentent des solutions et équipements envisageables pour permettre aux usagers de vivre dans un logement adapté à leurs besoins et ce le plus longtemps possible.

L'objectif du réseau de démonstrateurs est de favoriser le rapprochement entre les entreprises qui innovent, les utilisateurs – particuliers et professionnels – et les prescripteurs potentiels via un réseau de sites proposant tout ou partie des fonctions suivantes :

- o Information et démonstration (maisons/appartements témoins, show-rooms, etc.)
- o Apprentissage des usages
- o Formations des prescripteurs

Convention Réunica – Département du Bas-Rhin

- Laboratoires d'usages (co-conception, expérimentation, validation)

Dans le cadre du partenariat entre le Conseil Général et Réunica,

- Réunica et le Conseil Général s'engagent à accentuer leur collaboration pour l'animation du réseau de démonstrateur (dont DIAMANTIC) et à co-financer les équipements et actions.

3.3- Financement du volet domotique des opérations labellisée « Je vis et j'habite l'intergénérationnel »

L'appel à projet « Je vis et j'habite l'intergénérationnel » vise à soutenir financièrement le montage immobilier des projets innovants d'habitat intergénérationnel dans le parc privé. Les projets doivent prendre en compte les nouvelles technologies de l'information de la communication dans la conception des logements.

Dans le cadre du partenariat entre le Conseil Général et Réunica :

- Réunica propose d'étudier, suivant son processus de décision interne, sa participation au financement des équipements domotiques des projets lauréats.

3.4- Participation à la valorisation de l'action menée à Haguenau

Un partenariat engagé sur la Ville de Haguenau porte sur une expérimentation sur la prise en charge, en plus des équipements traditionnels, de **produits innovants favorisant le maintien à domicile** visant à encourager le développement de nouveaux produits auprès du grand public.

Dans le cadre du partenariat entre le Conseil Général et Réunica :

- Réunica et le Conseil Général s'engagent à collaborer pour cette action. Réunica étudiera la possibilité d'une participation financière aux équipements sous forme d'une enveloppe annuelle avec droit de tirage pour ses ressortissants.